

DROITS, LIBERTES ET

PRINCIPES ENONCES

CHARTRE DES DROITS

FONDAMENTAUX DE

L'UNION EUROPEENNE

DROITS

FONDAMENTAUX

DROITS DE L'UNION

CONVENTION EUROPEENNE

DE SAUVEGARDE

DES DROITS

DE L'HOMME

ET DES LIBERTES

FONDAMENTALES

DROIT COMMUNAUTAIRE

JURISPRUDENCE

EUROPEENNE

COUR DE JUSTICE

DES COMMUNAUTES

EUROPEENNES

Editions A. PEDONE

AUORE GARIN

Le **D**roit d'accès aux documents : en quête d'un nouveau droit fondamental dans l'Union européenne

Préface

CLAUDE BLUMANN

Professeur émérite
de l'Université Panthéon-Assas

CHRISTINE KADDOUS

Professeure à l'Université de Genève

Prix Jacques Mourgeon

de la Société française pour le droit international
Prix de thèse de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

13 rue Soufflot - 75005 Paris

Aurore GARIN

Docteur en droit des Universités de Panthéon-Assas (Paris II) et de Genève

LE DROIT D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS :
EN QUÊTE
D'UN NOUVEAU DROIT
FONDAMENTAL
DANS L'UNION EUROPÉENNE

PRÉFACE

Claude BLUMANN,

Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas

et

Christine KADDOUS,

Professeure à l'Université de Genève

Prix Jacques Mourgeon

de la Société française pour le droit international

Prix de thèse de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Editions PEDONE

13 rue SOUFFLOT

PARIS

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE.

L'AUTONOMISATION DU DROIT D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

TITRE 1.

LA CONSÉCRATION D'UN DROIT SUBJECTIF D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Chapitre 1. « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » : un droit « en phase ascendante » et son émancipation par rapport au principe de transparence

Chapitre 2. Un traitement uniforme des demandes d'accès

TITRE 2.

LE DOCUMENT, UNE EXTENSION MAÎTRISÉE

Chapitre 1. Un droit d'accès aux éléments d'information nécessairement contenus dans un support de stockage

Chapitre 2. Un volume croissant de documents soumis au droit d'accès

Conclusion de la Première Partie

SECONDE PARTIE

LE DROIT D'ACCÈS,

COMPOSANTE ESSENTIELLE DU STATUT DE CITOYEN DE L'UNION

TITRE 1.

L'ACCÈS AUX DOCUMENTS, GÉNÉRATEUR DE DROITS ET D'OBLIGATIONS

Chapitre 1. Des bénéficiaires (« créanciers ») toujours plus nombreux

Chapitre 2. La multiplication des acteurs assujettis au droit d'accès (« débiteurs »)

TITRE 2.

L'INTERPRÉTATION DES EXCEPTIONS EN ADÉQUATION

AVEC LE PRINCIPE DU « PLUS LARGE ACCÈS POSSIBLE AUX DOCUMENTS »

Chapitre 1. La hiérarchisation des exceptions à travers la dualité des catégories

Chapitre 2. L'obscurité de la notion d'« intérêt public supérieur »

Conclusion de la Seconde Partie

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le droit d'accès aux documents

Aurore Garin

© Editions A. Pedone, 2017

PRÉFACE

Le droit d'accès aux documents a pris aujourd'hui en droit de l'Union européenne, y compris contentieux, une place de tout premier plan, en particulier si l'on se réfère au nombre d'arrêts rendus tant par la Cour de justice que le Tribunal de l'Union. Entré modestement dans le droit de l'Union, au travers principalement des règlements intérieurs des institutions de l'Union et dans une optique purement utilitariste, l'accès aux documents, d'abord simple composante du principe de transparence, a pris son envol pour figurer à part entière parmi les problématiques les plus exigeantes d'un ordre juridique résolument orienté de nos jours vers les préoccupations et surtout les droits des citoyens européens.

Les études ponctuelles, les commentaires se sont multipliés, mais manquait semble-t-il, du moins en langue française, une réflexion d'ensemble de haut niveau. Cette lacune est maintenant comblée avec la thèse qu'Aurore Garin a présentée et soutenue en cotutelle des Universités de Paris II Panthéon-Assas et Genève, devant l'Université Paris II, Panthéon-Assas, le 14 novembre 2014. L'intérêt de la thèse n'est pas seulement d'avoir justement rédigé une thèse sur le sujet, en ordonnant, codifiant, synthétisant une jurisprudence certes fournie mais éparse et pas encore totalement stabilisée, mais d'avoir donné un sens, une perspective à cette thèse et de l'avoir volontairement située dans le champ de la citoyenneté européenne et des droits fondamentaux.

Quant à son contenu, la thèse repose sur une construction rigoureuse. La première partie traite en effet de l'autonomisation du droit d'accès aux documents (titre I), ce qui correspond parfaitement à la réalité jurisprudentielle, ce droit d'accès s'émancipant progressivement de son mentor, le principe de transparence. Avec subtilité, la thèse montre comment ce droit s'est progressivement imposé, notamment sur le plan du droit primaire (art. 15, § 3, TFUE) mais aussi du droit dérivé (règlement n° 1049/2001), et comment cette consécration progressive s'est accompagnée d'une amélioration du statut des demandeurs, allant jusqu'à la reconnaissance d'un droit subjectif. Parallèlement, cette amélioration a rejailli sur le support lui-même, à savoir le document (titre II) dont les caractères se sont vus progressivement définis et dont un nombre croissant s'est vu soumis au régime de l'accès. Un satisfecit particulier revient à cet égard au Médiateur européen, qui a joué un rôle décisif dans la protection des droits et intérêts des citoyens européens et, plus largement, de l'ensemble des demandeurs d'accès aux documents.

PRÉFACE

La seconde partie prend de la hauteur et entend placer le droit d'accès dans le sillon tracé par la citoyenneté de l'Union et au-delà, par les droits fondamentaux. Se trouve ainsi justifié le sous-titre de la thèse « en quête d'un nouveau droit fondamental dans l'Union européenne ». Ce nouveau droit permet de dessiner un véritable statut des demandeurs d'accès (titre I), dans le sens d'un libéralisme croissant, d'autant que les quelques conditions posées par la réglementation sont entendues avec une grande souplesse, notamment celle de l'intérêt pour agir. Réciproquement, les débiteurs de l'obligation d'accès voient leur nombre régulièrement augmenter, même si certains cas particuliers comme la Cour de justice restent incomplètement résolus. La règle dite « de l'auteur », permettant notamment à un État membre de s'opposer à la divulgation de documents lui appartenant, fait l'objet d'une interprétation de plus en plus restrictive. Enfin, les exceptions ou dérogations au droit d'accès (titre II), qui constituent certainement le point d'orgue du régime juridique de l'accès aux documents, cèdent de plus en plus souvent le pas devant les exigences de la transparence et des droits des citoyens. La thèse analyse à cet égard les subtils distinguos posés par les textes – exceptions obligatoires, exceptions facultatives – qui sont censés poser autant de freins à la divulgation des documents. Dans cette catégorie se range aussi la notion « d'intérêt public supérieur », véritable machine de guerre contre l'accès aux documents que la Cour de justice s'efforce de déminer en la soumettant au principe de proportionnalité et au test de la balance des intérêts.

La thèse d'Aurore Garin représente un moment fort de la réflexion sur le droit d'accès aux documents. Elle permet une cristallisation de nombreuses approches souvent parcellaires, voire contradictoires. Cette thèse constituera ainsi un point d'ancrage pour les recherches qui seront menées dans l'avenir sur le sujet. La thèse, adossée à une bibliographie très abondante puisant au demeurant largement dans la littérature étrangère, et pas seulement en langue anglaise, met en relief l'aptitude de l'auteur à bien exploiter une doctrine constamment appelée en renfort et à dialoguer avec elle. La thèse retient l'attention également par ses qualités rédactionnelles, qui méritent d'être soulignées pleinement en tant que telles. Il faut relever en effet une véritable recherche dans le style, le vocabulaire, la métaphore, l'image, la citation.

Bien sûr, la thèse n'a pas été sans susciter un certain nombre d'observations présentées durant la soutenance. La plupart des questionnements ont porté sur le cœur de la thèse, son noyau dur, à savoir la nature juridique de ce droit d'accès. La terminologie elle-même n'est-elle pas trompeuse ? S'agit-il d'un véritable droit subjectif, expression pas toujours parfaitement intégrée, ni comprise en droit de l'Union ? Droit fondamental ou principe général du droit ? Jusqu'où peut aller l'apport de la Charte des droits fondamentaux de l'Union ? Les liens avec le principe de bonne administration doivent-ils l'emporter sur les relations plus traditionnelles avec le principe de transparence ? Et finalement, ce droit d'accès relève-t-il d'un droit constitutionnel de l'Union ou plus techniquement de son droit administratif ?

En définitive, il faut reconnaître à l'auteur le courage d'avoir choisi et traité un sujet sur lequel de nombreuses interrogations subsistent malgré les avancées

LE DROIT D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

indiscutables vers un droit fondamental reconnu en tant que tel et « autonomisé » à l'article 42 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union. Un tel droit est forcément le siège de tensions constantes en raison du souci récurrent de toutes les institutions et administrations de maintenir une part de secret dans leurs activités. Un équilibre doit être maintenu même si, et la thèse le montre bien, les droits individuels doivent l'emporter le plus souvent dans une société reposant sur les principes de démocratie, de transparence et de bonne administration. Il est d'autres droits fondamentaux plus paisibles. Il faut savoir gré à Aurore Garin de s'être affrontée à la difficulté et d'avoir produit au total un travail de grande qualité tant en la forme que sur le fond et qui ne passera pas inaperçu dans le monde de la recherche juridique.

Claude BLUMANN

Professeur émérite de l'Université
Panthéon-Assas (Paris II)
Chaire Jean Monnet de droit européen

Christine KADDOUS

Professeur à l'Université de Genève
Chaire Jean Monnet *ad personam*
Directrice du Centre d'études juridiques
européennes (CEJE) de l'Université de Genève

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	3
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	7
SOMMAIRE.....	11
PRÉFACE	13

INTRODUCTION

Section 1 : L'état du droit positif.....	22
§ 1 : Une mosaïque de réglementations nationales sur l'accessibilité aux documents.....	22
§ 2 : La sphère d'influence du Conseil de l'Europe.....	26
A. La révolution par les textes : le caractère précurseur de la Convention sur l'accès aux documents publics et des recommandations adoptées sous l'égide du Conseil de l'Europe.....	26
B. La franche opposition du juge européen à la consécration d'un droit d'accès généralisé à l'information	28
§ 3 : La préexistence du droit d'accès hors des frontières de l'Europe ?	32
Section 2 : L'identification du droit d'accès aux documents.....	34
§ 1 : Quelques indications générales propres à circonscrire l'accès aux documents : un droit fondamental ?.....	35
§ 2 : Une connexité évidente avec les principes de transparence, d'ouverture et de bonne administration	38
A. La transparence, notion fondatrice par excellence.....	38
B. L'ouverture et la bonne administration, des concepts structurants	40
§ 3 : Essai de clarification critique : le rejet de notions annexes.....	45
A. La multiplicité des droits d'accès : l'exclusion des droits d'accès dits « privilégiés ».....	45
1. Généralités	45
2. Un exemple des plus éclatants : l'accès au dossier	47
3. Le rejet pur et simple du contentieux relevant de la fonction publique européenne.....	48
B. Le droit d'accès aux documents en lieu et place du droit à l'information.....	50
Section 3 : Problématique	52

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE
L'AUTONOMISATION DU DROIT D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

TITRE I

LA CONSÉCRATION D'UN DROIT SUBJECTIF D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

CHAPITRE 1 : « RIEN NE SE PERD, RIEN NE SE CRÉE, TOUT SE TRANSFORME » : UN DROIT « EN PHASE ASCENDANTE » ET SON ÉMANCIPATION PAR RAPPORT AU PRINCIPE DE TRANSPARENCE	63
Section 1 : Une reconnaissance conditionnée par l'émergence du principe de transparence.....	64
§ 1 : <i>Un contexte politique propice à la transparence : « une Communauté proche de ses citoyens », pierre angulaire d'une légitimité démocratique renforcée</i>	66
A. L'impulsion du Conseil européen	67
B. L'élaboration des premiers textes de nature politique	70
§ 2 : <i>Une approche résolument sectorielle</i>	73
A. L'accessibilité aux documents appréhendée à travers l'ouverture au public des archives historiques	73
B. Le droit de l'environnement, terrain privilégié pour l'expérimentation d'un droit communautaire de la transparence	77
Section 2 : Vers une autonomie certaine du droit d'accès	81
§ 1 : <i>Le principe d'auto-organisation comme fondement de l'autonomie du droit d'accès</i>	82
A. Le code de conduite et les décisions successives	83
1. Un engagement mitigé	83
a. Une limite d'ordre ontologique.....	84
b. Une limite d'ordre substantiel.....	85
2. Une valeur juridique en pointillé.....	87
B. Les limites au pouvoir d'autorégulation institutionnel : l'absence de réglementation générale sur le droit d'accès	90
1. L'arrêt Pays-Bas c. Conseil : une motivation en partie incohérente.....	92
2. Une question en toile de fond : la nature juridique du droit d'accès aux documents	94
§ 2 : <i>Le traité d'Amsterdam, étape marquante dans le processus d'émancipation du droit d'accès</i>	96
A. L'ancrage dans le droit originaire : la « constitutionnalisation » du droit d'accès	98
1. L'accès à l'information, définitivement éclipsé par l'accès aux documents	99
2. L'article 255 CE, une disposition visiblement creuse, une coquille vide ?	100
B. La concrétisation du droit d'accès par le droit dérivé.....	103
1. Un règlement comme instrument optimal pour déployer le potentiel du droit d'accès.....	104
2. Une continuité apparente avec le code de conduite.....	106
Conclusion du Chapitre 1	109

LE DROIT D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

CHAPITRE 2 : UN TRAITEMENT UNIFORME DES DEMANDES D'ACCÈS	111
Section 1 : Les garanties d'ordre procédural	113
§ 1 : Une formulation harmonisée des demandes d'accès.....	114
A. L'introduction de la demande initiale comme point de départ de la procédure ...	114
B. La demande confirmative ou le réexamen intégral de la requête initiale.....	117
§ 2 : L'extinction des exceptions : une durée d'application figée par le règlement n° 1049/2001.....	123
A. Le droit commun : des exceptions applicables pendant une période maximale de trente ans	124
B. Les dérogations : des exceptions à la durée quasi illimitée abandonnées à la libre appréciation des institutions.....	125
Section 2 : Les garanties d'ordre substantiel : une motivation étroitement contrôlée par le juge.....	128
§ 1 : L'examen concret et individuel de la demande d'accès	129
A. L'incidence de l'arrêt VKI sur la genèse de l'examen concret et individuel	130
B. L'affinement progressif de l'examen : des caractéristiques nouvelles.....	132
§ 2 : Une motivation allégée : les cas particuliers de dispense d'examen	135
A. Les demandes portant sur des documents très longs ou sur un très grand nombre de documents	136
B. La Cour de justice déleste les institutions : l'abaissement corrélatif des exigences liées au contenu de la motivation	138
Conclusion du Chapitre 2	141

TITRE 2.

LE DOCUMENT, UNE EXTENSION MAÎTRISÉE

CHAPITRE 1 : UN DROIT D'ACCÈS AUX ÉLÉMENTS D'INFORMATION NÉCESSAIREMENT CONTENUS DANS UN SUPPORT DE STOCKAGE	149
Section 1 : La validation de l'accès partiel à l'information	150
§ 1 : L'arrêt fondateur : les tribulations de Mme Hautala au service du droit d'accès partiel.....	151
A. La solution appliquée au litige	153
B. La « doctrine Léger »	155
§ 2 : Les implications de l'arrêt : un accès partiel à nuancer	156
A. Une « tâche administrative inappropriée », empêchement dirimant à l'accès partiel.....	156
B. Une parcellisation excessive de l'information qui vide le droit d'accès de son sens	159
Section 2 : Le support de stockage, condition <i>sine qua non</i> de l'accessibilité aux documents.....	161
§ 1 : La nature indifférenciée du support de stockage.....	163
A. En amont : des réglementations univoques	164

TABLE DES MATIÈRES

B. En aval : la confirmation expresse par l'établissement de principes prétoriens issus de la jurisprudence Dufour	165
§ 2 : <i>La limite : un document existant</i>	168
A. L'absence de droit à l'information	169
B. Le rejet systématique des demandes impliquant la production ou la rédaction de nouveaux documents	172
Conclusion du Chapitre 1	179
CHAPITRE 2 : UN VOLUME CROISSANT DE DOCUMENTS SOUMIS AU DROIT D'ACCÈS.....	183
Section 1 : La notion de « document » : une acception éminemment large	188
§ 1 : <i>La définition par les textes</i>	189
A. Du document assimilé à un écrit au document englobant tout contenu	190
B. La réforme engagée : une proposition décevante.....	192
§ 2 : <i>De nouvelles catégories de documents ouverts à la transparence</i>	194
A. L'interprétation audacieuse du juge	195
1. Les documents relevant des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} piliers de l'UE.....	196
2. Les documents issus des travaux de la comitologie	197
3. Le caractère communicable des avis juridiques produits par le Conseil	201
B. Le suivi par l'œuvre législative	203
Section 2 : La philosophie actuelle : l'accessibilité <i>a priori</i> à tout type de document	207
§ 1 : <i>Des registres publics pour concrétiser l'accès au plus grand nombre possible de documents</i>	209
A. Un outil au service de la « transparence active ».....	210
1. La pression exercée par le Médiateur européen	211
2. Sans registre, point de salut : un complément indispensable à la mise en œuvre du droit d'accès	212
a. Une contrepartie à l'exigence de clarté et de précision imposée au demandeur d'accès.....	213
b. Le contenu théorique des registres.....	215
B. Les critiques émises à l'encontre des registres publics.....	217
1. 1 ^{er} enjeu : la complétude des registres.....	218
2. 2 ^{ème} enjeu : l'unicité des registres	223
§ 2 : <i>Le cas particulier des documents sensibles</i>	228
A. Le « domaine réservé » des institutions.....	229
1. La décision « Solana » et son impact sur le contenu des documents sensibles...231	
2. Document sensible ou document classifié ? – Des angles morts potentiels	236
B. Un accès à géométrie variable	243
1. Le consentement de l'autorité d'origine.....	245
2. La nature de l'institution comme variable à considérer	247
Conclusion du Chapitre 2	256

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

SECONDE PARTIE.
LE DROIT D'ACCÈS, COMPOSANTE ESSENTIELLE
DU STATUT DE CITOYEN DE L'UNION

TITRE 1.

L'ACCÈS AUX DOCUMENTS, GÉNÉRATEUR DE DROITS ET D'OBLIGATIONS

CHAPITRE 1 : DES BÉNÉFICIAIRES (« CRÉANCIERS ») TOUJOURS PLUS NOMBREUX	267
Section 1 : La qualité des demandeurs d'accès.....	268
§ 1 : <i>La fin de la distinction bénéficiaires/non bénéficiaires : des critères de définition devenus caducs</i>	270
A. L'article 255 CE, une disposition a priori strictement bornée	271
1. Un lien étroit avec l'UE, exigé par la lettre du traité.....	271
2. Un droit du citoyen, entre autres	273
B. La « clause d'ajustement »	276
§ 2 : <i>Une application égalitaire du droit d'accès</i>	279
A. Vers un amenuisement de la distinction ressortissants de l'Union/autres ressortissants	280
B. Un choix pragmatique, justifié par la pratique.....	284
Section 2 : L'exercice facilité du droit d'accès.....	287
§ 1 : <i>L'intérêt à agir, sésame de l'accessibilité aux documents</i>	290
A. Au stade de la recevabilité de la demande d'accès : un intérêt à agir présumé....	291
1. Une solution conforme à la pratique des États membres.....	291
2. L'interprétation praeter legem et sa codification ultérieure	294
B. Au stade du jugement : l'intérêt particulier du requérant dénué de pertinence	296
1. Une justification tirée de la généralité du droit d'accès aux documents.....	297
2. Une jurisprudence contradictoire ?	299
§ 2 : <i>Un usage modéré par les bénéficiaires</i>	301
A. Un droit réservé à des experts	303
B. Le droit d'accès, une « victoire à la Pyrrhus » ?	307
Conclusion du Chapitre 1	311
CHAPITRE 2 : LA MULTIPLICATION DES ACTEURS ASSUJETTIS AU DROIT D'ACCÈS (« DÉBITEURS »).....	313
Section 1 : La mise au jour de règles <i>ex nihilo</i> par le Médiateur européen.....	317
§ 1 : <i>L'impulsion originaires</i>	318
A. Le point de départ : l'enquête d'initiative de 1996	320
B. Le cas préoccupant de la Cour de justice.....	322
§ 2 : <i>L'approfondissement et les suites contemporaines</i>	328
A. Le prolongement : l'enquête d'initiative de 1999	328
B. Le cas exemplaire d'Europol	330
C. L'aboutissement : le code européen de bonne conduite administrative	331

TABLE DES MATIÈRES

Section 2 : L'abolition de la règle de l'auteur.....	335
§ 1 : <i>La nature de la règle de l'auteur : exception ou simple limitation au droit d'accès ?</i>	338
A. La virulence des prises de position doctrinales	339
B. Les atermoiements du juge	341
§ 2 : <i>L'interprétation littérale par défaut</i>	342
A. Une limite jurisprudentielle à l'application de la règle de l'auteur.....	344
B. Une motivation minimaliste	347
Conclusion du Chapitre 2	350

TITRE 2.

L'INTERPRÉTATION DES EXCEPTIONS EN ADÉQUATION AVEC LE PRINCIPE DU « PLUS LARGE ACCÈS POSSIBLE AUX DOCUMENTS »

CHAPITRE 1 : LA HIÉRARCHISATION DES EXCEPTIONS À TRAVERS LA DUALITÉ DES CATÉGORIES	355
Section 1 : Les exceptions dites « obligatoires »	359
§ 1 : <i>L'intérêt public et ses avatars</i>	361
A. La validité des motifs d'intérêt public non expressément prévus par le droit de l'Union.....	363
B. L'identification de l'intérêt public par la délimitation stricte des contours de ses différentes branches.....	366
1. Sécurité publique et relations internationales, des motifs d'intérêt public souvent couplés.....	366
2. La défense et les affaires militaires, un intérêt public d'un genre nouveau introduit par le règlement n° 1049/2001	370
3. Un motif rarement invoqué : la marginalisation de la politique financière, monétaire ou économique	371
§ 2 : <i>La protection de la vie privée et de l'intégrité de l'individu</i>	372
A. Droit d'accès aux documents et protection de la vie privée : entre concurrence et complémentarité.....	373
1. Deux droits fondamentaux, une problématique unique.....	374
2. Des pistes réflexives à explorer.....	375
B. Du tâtonnement juridique à la résolution partielle du conflit.....	377
1. La jurisprudence Bavarian Lager comme point de repère.....	379
2. L'absence de solution de principe, la recherche perpétuelle de l'équilibre	381
Section 2 : Les exceptions dites « facultatives ».....	385
§ 1 : <i>Une simple atteinte comme élément déclencheur de la protection</i>	386
A. La protection des intérêts commerciaux, une priorité non étrangère au code de conduite.....	386
B. L'intégrité des procédures juridictionnelles et des avis juridiques : une disposition unique pour deux exceptions bien distinctes.....	391
1. Une présomption générale de confidentialité dans le cadre de la divulgation des mémoires	392

LE DROIT D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

2. Des avis juridiques par principe communicables	396
C. L'écoulement du temps, un facteur capital dans la sauvegarde des objectifs des activités d'inspection, d'enquête et d'audit.....	401
§ 2 : <i>La protection du processus décisionnel, progressivement réduite à la portion congrue</i>	407
A. Une applicabilité conditionnée à une atteinte grave	410
B. Un processus décisionnel délibérément mis à jour pour les textes législatifs en voie d'adoption	414
Conclusion du Chapitre 1	417
CHAPITRE 2 : L'OBSCURE CLARTÉ DE LA NOTION D'« INTÉRÊT PUBLIC SUPÉRIEUR »	419
Section 1 : Une tentative de définition manquée	420
§ 1 : <i>Une notion exclusivement appréhendée sous l'angle de la négation</i>	421
A. Un intérêt à dissocier absolument des principes de transparence, d'ouverture et de démocratie ou de participation des citoyens au processus décisionnel	421
B. L'absence d'identité entre l'intérêt public supérieur et l'intérêt personnel du demandeur d'accès.....	426
§ 2 : <i>Les questions restées en suspens</i>	428
A. L'arrêt Joséphidès : une réponse jurisprudentielle insuffisante incarnée dans une conception tronquée de l'intérêt public supérieur	428
B. Une démarche positive : l'intérêt public supérieur constitué en présence d'informations relatives à des émissions dans l'environnement	430
Section 2 : L'intérêt public supérieur, expression du principe de proportionnalité	432
§ 1 : <i>D'un régime juridique figé à un régime juridique équilibré</i>	434
A. Un dispositif éminemment contraignant vis-à-vis des institutions : un seuil plus élevé pour apprécier le risque d'atteinte.....	434
B. L'intérêt public supérieur, sans effet sur les exceptions obligatoires : une protection absolue, une proportionnalité illusoire ?.....	436
§ 2 : <i>Intérêt public supérieur et balance des intérêts, des notions étroitement imbriquées</i>	438
A. Les prises de position éclairées du Médiateur européen.....	438
B. La Cour de justice, la balance des intérêts et l'ambiguïté de la charge de la preuve.....	441
Conclusion du Chapitre 2	443

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

CONCLUSION GÉNÉRALE

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE	465
I. – Ouvrages Généraux	465
II. – Thèses et autres ouvrages thématiques.....	470
III. – Codes et recueils de textes	473
IV. – Articles et contributions.....	473
V. – Commentaires de textes	482
VI. – Commentaires d’arrêts.....	482
VII. – Documents de la Communauté / de l’Union européennes	489
1. – <i>Communications</i>	489
2. – <i>Rapports</i>	490
Parlement européen.....	490
Commission européenne	490
Conseil de l’Union européenne	491
Médiateur européen.....	492
3. – <i>Résolutions</i>	492
4. – <i>Autres documents</i>	493
LÉGISLATION DE L’UNION EUROPÉENNE.....	496
I. – Règlements	496
II. – Directives	496
III. – Décisions.....	496
IV. – Autres documents	498
TABLE DES ARRÊTS.....	499
I. – Cour de justice.....	499
II. – Tribunal de Première Instance/de l’UE.....	500
III. – Cour européenne des droits de l’homme	505
ANNEXE I	507
ANNEXE II.....	509
ANNEXE III.....	519
ANNEXE IV	525
INDEX.....	557

Notion protéiforme, le principe de transparence compte, au nombre de ses composantes, le droit d'accès aux documents, qui en constitue l'aspect le plus saillant. Dans l'absolu, ce droit s'apparente également aux principes d'ouverture et de bonne administration, avec lesquels il entretient un rapport étroit. Historiquement, l'accès aux documents plonge ses racines dans les traditions constitutionnelles communes aux États membres. À cet égard, il convient de garder à l'esprit que les réglementations qui se sont succédées au sein de l'UE, lesquelles visaient à aménager l'accès aux documents détenus par les institutions, étaient toutes, sans exception, calquées sur les prescriptions nationales équivalentes, en vigueur dans les États membres. De manière atypique, l'évolution du droit d'accès s'articule autour d'un phénomène singulier : si ce droit a fait son entrée sur la scène juridique par le truchement du principe de transparence, il s'est graduellement émancipé de son aîné pour devenir un droit subjectif à part entière. Le champ heuristique décrit s'accompagne d'un second volet. L'autonomisation de l'accès aux documents se double en effet d'un constat : le droit d'accès fait désormais partie des attributs du citoyen de l'Union. Cet élément transparaît authentiquement de l'interprétation des exceptions au droit d'accès qui s'avère éminemment restrictive, conformément à la règle du « plus large accès possible aux documents ». En outre, l'accès aux documents génère, comme tel, des droits et des obligations : les bénéficiaires (« créanciers ») ont été toujours plus nombreux tandis que dans le même temps, on a assisté à la multiplication des acteurs assujettis au droit d'accès (« débiteurs »). En définitive, on s'achemine progressivement vers un nouveau droit fondamental.

ISBN 978-2-233-00829-9

72 €

DROITS, LIBERTES ET

PRINCIPES ENONCES

CHARTRE DES DROITS

FONDAMENTAUX DE

L'UNION EUROPEENNE

DROITS FONDAMENTAUX

DROITS DE L'UNION

CONVENTION EUROPEENNE

DE SAUVEGARDE

DES DROITS

DE L'HOMME

ET DES LIBERTES

FONDAMENTALES

DROIT COMMUNAUTAIRE

JURISPRUDENCE

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: 01.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@orange.fr - 72 € l'ouvrage. Nous consulter pour envoi.

Aurore Garin - Le droit d'accès aux documents

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00829-9

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme.....

Date de validité.....

Signature :